

Nombre de

**Présents:**

SAVIDAN,

Claude CAÏ HELIN, PAMELA ILAKO, MARION MANAHILOFF.

**Absent ayant donné procuration :** Jean-Louis PONS à Gérard ESPINOSA

**Absentes :** Isabelle MORONVAL, Cathy VIGNE.

**Secrétaire de séance :** Jean-Michel MEUNIER.

**Objet: nouveau règlement des cimetières de la commune de Saussines : modifications tarifs, types et durée des concessions.**

Le maire expose au conseil que le règlement des cimetières actuellement en vigueur date du 04 avril 2007.

Le nouveau règlement intérieur ici présenté au Conseil Municipal traduit l'évolution de la législation en vigueur, mais aussi les attentes des administrés.

Il est proposé de réglementer les cimetières : l'accès restera ouvert jour et nuit ;

- de modifier le type et la durée des concessions ;

- de réviser les tarifs.

Il est proposé de créer un jardin du souvenir pour la dispersion de cendres qui sera libre et gratuit, ainsi que la pose de Cavurnes de 1 m<sup>2</sup> dans la partie « ancien cimetière ».

Après discussion et renseignements pris auprès des communes limitrophes pour avoir une fourchette de prix, il propose d'appliquer les tarifs suivants :

Type et durée des concessions	Dimensions	Prix TTC
Concession pleine terre sans caveau de 15 ans renouvelable	petit modèle : 2,50 m <sup>2</sup>	<b>187,50 €</b> (coût 75€/m <sup>2</sup> )
Concession trentenaire renouvelable	petit modèle : 3,13 m <sup>2</sup>	<b>469,50 €</b> (coût 150€/m <sup>2</sup> )
Concession trentenaire renouvelable	grand modèle : 4,50 m <sup>2</sup>	<b>675,00 €</b> (coût 150€/m <sup>2</sup> )
Columbarium existant case perpétuelle (2 à 4 urnes)	0,62 x 0,48 x 0,48 cm	<b>550,00 €</b>
Cavurnes de 1 m <sup>2</sup> - 30 ans renouvelable	0,60 x 0,60 ou 0,80 x 0,80	<b>150,00 €</b> (coût 150€/m <sup>2</sup> )

Après discussion, le maire invite le conseil à délibérer.

Le conseil, ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité de valider les propositions de Monsieur le Maire ci-dessus,

Autorise le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait. Saussines, le 04 octobre 2017

Le Maire, Henry SARRAZIN

Certifié exécutoire.

Publié le : 04.10.2017

Le maire informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans le délai de 2 mois à compter de la présente publication.

DEPARTEMENT DE L'HERAULT

ARRONDISSEMENT DE  
MONTPELLIER

EXTRAIT

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

§ L'an deux mil dix-sept  
Le : trois octobre  
Le Conseil Municipal de la commune de Saussines dûment convoqué, s'est  
réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Henry SARRAZIN, Maire.  
Date de convocation du Conseil : 28 septembre 2017.

Nombre de Conseillers : En exercice : 14 Présents : 11 Votants : 12

**Présents:** MM, Henry SARRAZIN, Monique MASDURAUD, Jean-Michel MEUNIER, Yves SAVIDAN, Isabelle MILESI, Valérie BOURGARIT, Gérard ESPINOSA, Nicolas BAUDESSEAU, Claude CATHELIN, Pamela IZARD, Marion MANAHILOFF

**Absent ayant donné procuration :** Jean-Louis PONS à Gérard ESPINOSA

**Absentes :** Isabelle MORONVAL, Cathy VIGNE.

**Secrétaire de séance :** Jean-Michel MEUNIER.

N°2017-06-10/34

**Objet:** CCPL : convention constitutive du groupement de commande pour la passation des marchés d'achat de fournitures courantes, ramettes papier et consommables informatiques et désignation d'un titulaire et d'un suppléant pour participer à la CAO.

Le maire expose que, dans un souci de gestion budgétaire optimale, et afin de réaliser des économies d'échelle, la Communauté de Communes du Pays de Lunel (CCPL) et dix communes membres ont décidé de constituer un groupement en vue de la passation de marchés allotis d'achat de fournitures courantes de bureautique, de consommables informatiques et de ramettes de papier.

Pour ce faire, une convention est proposée entre la CCPL et les communes qui a pour objet de constater le groupement de commandes, conformément à l'article 28 de l'ordonnance n°2015-899 du 23/07/2015 relative aux marchés publics, ayant vocation à passer des marchés allotis d'achat de fourniture courantes (lot 1), ramettes papier (lot 2) et consommables informatiques (lot 3).

Il convient que le conseil municipal indique les lots auxquels il souhaite adhérer.

Il devra également désigner un membre titulaire et un membre suppléant pour siéger à la commission d'appel d'offres du groupement.

La CCPL sera désignée en qualité de membre coordonnateur, sans que cela donne lieu à rémunération. Elle organisera et suivra les procédures de passation des marchés, mais chaque commune assurera l'exécution du marché en ce qui le concerne.

La convention indique, de manière non exhaustive, la liste de ses missions et fixe la durée du groupement pour une période allant jusqu'à la fin de l'exécution des marchés.

Après discussion, le maire invite le conseil à délibérer.

Le conseil, ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité d'adhérer au groupement de commande ci-dessus présenté,

Décide d'adhérer aux lots n°1, 2 et 3,

Désigne comme membre titulaire : Henry SARRAZIN et comme membre suppléant : Jean-Michel MEUNIER.

Autorise le Maire à signer tout document utile pour l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait. Saussines, le 04 octobre 2017

Le Maire, Henry SARRAZIN

Certifié exécutoire. Publié le : 04.10.2017  
Le maire informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans le délai de 2 mois à compter de la présente publication.

Département de l'Hérault

**EXTRAIT**  
**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

réuni en  
Maire.

L'an deux mil dix-sept

Le : trois octobre

Le Conseil Municipal de la commune de Saussines dûment convoqué, s'est  
session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Henry SARRAZIN,

Date de convocation du Conseil : 28 septembre 2017.

Nombre de Conseillers : En exercice : 14 Présents : 10 Votants : 12

**Présents:** MM, Henry SARRAZIN, Monique MASDURAUD, Jean-Michel MEUNIER, Yves SAVIDAN, Isabelle MILESI, Valérie BOURGARIT, Gérard ESPINOSA, Nicolas BAUDESSEAU, Claude CATHELIN, Pamela IZARD, Marion MANAHILOFF.

**Absent ayant donné procuration :** Jean-Louis PONS à Gérard ESPINOSA

**Absentes :** Isabelle MORONVAL, Cathy VIGNE.

**Secrétaire de séance :** Jean-Michel MEUNIER.

N°2017-06-10/35

Objet : CCPL : approbation du rapport de la CLECT du 25 avril 2017.

Le maire expose au conseil que la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) a délibéré le 25 avril 2017. Elle a approuvé à la majorité de ses membres les transferts de charges liés aux zones d'activités économiques et a procédé à l'ajustement de l'allocation compensatrice pour certaines communes.

Il précise que la commission confirme qu'il n'y a aucun impact financier pour Saussines.

L'ensemble des communes de la CCPL doit délibérer dans la mesure où la prise de compétence de la CCPL en matière de zones d'activité à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 modifie ses statuts.

Après discussion, le maire invite le conseil à délibérer.

Le conseil, ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,  
Approuve à l'unanimité le rapport de la CLECT ci-dessus présenté,

Pour extrait. Saussines, le 04 octobre 2017

Le Maire, Henry SARRAZIN .

Certifié exécutoire.

Publié le : 04.10.2017

Le maire informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans le délai de 2 mois à compter de la présente publication.

Département de l'Hérault

## DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

### DU CONSEIL MUNICIPAL

réuni en  
Maire.

L'an deux mil dix-sept

Le : trois octobre

Le Conseil Municipal de la commune de Saussines dûment convoqué, s'est  
session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Henry SARRAZIN,

Date de convocation du Conseil : 28 septembre 2017.

Nombre de Conseillers : En exercice : 14 Présents : 10 Votants : 12

**Présents:** MM, Henry SARRAZIN, Monique MASDURAUD, Jean-Michel MEUNIER, Yves SAVIDAN, Isabelle MILESI, Valérie BOURGARIT, Gérard ESPINOSA Nicolas BAUDESSEAU, Claude CATHELIN, Pamela IZARD, Marion MANAHILOFF,

**Absent ayant donné procuration :** Jean-Louis PONS à Gérard ESPINOSA

**Absentes :** Isabelle MORONVAL, Cathy VIGNE.

**Secrétaire de séance :** Jean-Michel MEUNIER.

N°2017-06-10/36

Objet : Mammobile : renouvellement de la convention.

Le maire expose au conseil que la commune œuvre en partenariat avec l'Association Montpellier-Hérault pour le Dépistage du Cancer du sein (AMHDCS) qui a pour mission de mettre en œuvre le dépistage organisé et gratuit du cancer du sein dans le département de l'Hérault.

L'association met en œuvre des actions de proximité auxquelles la commune participe de depuis de nombreuses années et dont la convention qui décrit les engagements de chacune des parties, vient à échéance au 31/12/2017.

Il en propose le renouvellement pour une durée de quatre ans, avec une contribution financière annuelle qui s'élève à 1225,90€, et correspond à un dépistage tous les deux ans

Après discussion, le maire invite le conseil à délibérer.

Le conseil, ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,  
Décide à l'unanimité de reconduire cette action et signer une nouvelle convention, selon les conditions telles que présentées plus haut.

Autorise le Maire à signer tout document utile pour l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait. Saussines, le 04 octobre 2017

Le Maire, Henry SARRAZIN .

Certifié exécutoire.

Publié le : 04.10.2017

Le maire informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans le délai de 2 mois à compter de la présente publication.

Département de l'Hérault

.....  
ARRONDISSEMENT DE MONTPELLIER

**EXTRAIT**

## DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

réuni en  
Maire.

L'an deux mil dix-sept

Le : trois octobre

Le Conseil Municipal de la commune de Saussines dûment convoqué, s'est  
session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Henry SARRAZIN,

Date de convocation du Conseil : 28 septembre 2017.

Nombre de Conseillers : En exercice : 14 Présents : 11 Votants : 12

**Présents:** MM, Henry SARRAZIN, Monique MASDURAUD, Jean-Michel MEUNIER, Yves SAVIDAN, Isabelle MILESI, Valérie BOURGARIT, Gérard ESPINOSA, Nicolas BAUDESSEAU, Claude CATHELIN, Pamela IZARD, Marion MANAHILOFF.

**Absent ayant donné procuration :** Jean-Louis PONS à Gérard ESPINOSA

**Absentes :** Isabelle MORONVAL, Cathy VIGNE.

**Secrétaire de séance :** Jean-Michel MEUNIER.

N°2017-06-10/37-1

**Objet :** Subvention Prévention Routière pour 2017.

Le maire présente au conseil la demande de subvention de l'Association Prévention Routière – comité de l'Hérault, qui œuvre régulièrement, une année sur deux, auprès des jeunes écoliers par des actions de sensibilisation relative aux comportements sur la route et au respect des règles de sécurité.

Il propose au conseil d'attribuer une subvention de cent euros pour l'année 2017.

Après discussion, le maire invite le conseil à délibérer.

Le conseil, ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

Approuve à l'unanimité l'attribution d'une subvention de cent euros à l'Association Prévention Routière – comité de l'Hérault, article 6574.

Pour extrait. Saussines, le 04 octobre 2017

Le Maire, Henry SARRAZIN .

Certifié exécutoire.

Publié le : 04.10.2017

Le maire informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans le délai de 2 mois à compter de la présente publication.

Département de l'Hérault

ARRONDISSEMENT DE MONTPELLIER

**EXTRAIT**

**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

réuni en  
Maire.

L'an deux mil dix-sept

Le : trois octobre

Le Conseil Municipal de la commune de Saussines dûment convoqué, s'est  
session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Henry SARRAZIN,

Date de convocation du Conseil : 28 septembre 2017.

Nombre de Conseillers : En exercice : 14 Présents : 11 Votants : 12

**Présents:** MM, Henry SARRAZIN, Monique MASDURAUD, Jean-Michel MEUNIER, Yves SAVIDAN, Isabelle MILESI, Valérie BOURGARIT, Gérard ESPINOSA, Nicolas BAUDESSEAU, Claude CATHELIN, Pamela IZARD, Marion MANAHILOFF.

**Absent ayant donné procuration :** Jean-Louis PONS à Gérard ESPINOSA

**Absentes :** Isabelle MORONVAL, Cathy VIGNE.

**Secrétaire de séance :** Jean-Michel MEUNIER.

N°2017-06-10/37-2

**Objet :** Subvention Association « 123 Soleil Saussines ».

Le maire présente au conseil la demande de subvention de l'Association « 123Soleil» enregistrée sous le numéro W343021632, dont le siège est situé 269, Avenue de Boisseron à Saussines.

Elle a pour objectif de dynamiser davantage la vie dans le village par le biais de l'école, récolter des fonds pour les enfants scolarisés afin d'organiser sorties, activités, manifestations ...

Elle sollicite une subvention de deux cents euros pour l'organisation de la fête d'Halloween.

Après discussion, le maire invite le conseil à délibérer.

Le conseil, ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

Approuve à l'unanimité l'attribution d'une subvention de deux cents euros à l'Association 123soleil de Saussines, article 6574.

Pour extrait. Saussines, le 05 octobre 2017

Le Maire, Henry SARRAZIN .

Certifié exécutoire.

Publié le : 05.10.2017

Le maire informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans le délai de 2 mois à compter de la présente publication.

Département de l'Hérault

.....  
ARRONDISSEMENT DE MONTPELLIER  
.....

**EXTRAIT**

réuni en  
Maire.

## DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix-sept

Le : trois octobre

Le Conseil Municipal de la commune de Saussines dûment convoqué, s'est  
session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Henry SARRAZIN,

Date de convocation du Conseil : 28 septembre 2017.

Nombre de Conseillers : En exercice : 14 Présents : 11 Votants : 12

**Présents:** MM, Henry SARRAZIN, Monique MASDURAUD, Jean-Michel MEUNIER, Yves SAVIDAN, Isabelle MILESI, Valérie BOURGARIT, Gérard ESPINOSA, Nicolas BAUDESSEAU, Claude CATHELIN, Pamela IZARD, Marion MANAHILOFF.

**Absent ayant donné procuration :** Jean-Louis PONS à Gérard ESPINOSA

**Absentes :** Isabelle MORONVAL, Cathy VIGNE.

**Secrétaire de séance :** Jean-Michel MEUNIER.

N°2017-06-10/38

**Objet :** création d'un emploi non permanent d'adjoint technique pour accroissement temporaire d'activité.

Le maire expose au conseil que les dernières mesures gouvernementales prises en matière de contrats aidés pénalisent notre commune qui ne peut actuellement plus en bénéficier, notamment pour faire face à un accroissement temporaire d'activité.

Toutefois, et dans un cadre strictement défini, il est possible de recourir à des contrats de droit public, permettent d'employer des agents non titulaires.

En effet, la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 précise les emplois permanents qui doivent être pourvus par des fonctionnaires et les articles 40 et 41 de la loi n°2012-347 du 12 mars 2012 réécrivent l'article 3 de la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984. Ils sont classés en quatre articles et c'est l'article 3-1, qui concerne le cas de figure de la commune.

Le maire propose en conséquence la création de l'emploi NON PERMANENT d'agent technique - échelle C1- pour une durée hebdomadaire de 10 heures. La durée maximale sera de 12 mois pendant une même période de 18 mois consécutifs.

La rémunération sera basée sur l'indice brut 347, majoré 325.

Après discussion, le maire invite le conseil à délibérer.

Le conseil, ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

Approuve à l'unanimité, la création d'un poste NON PERMANENT tel que présenté plus

haut.

Pour extrait. Saussines, le 04 octobre 2017

Le Maire, Henry SARRAZIN

Certifié exécutoire.

Publié le : 04.10.2017

Le maire informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans le délai de 2 mois à compter de la présente publication.

Département de l'Hérault

ARRONDISSEMENT DE MONTPELLIER

**EXTRAIT**

**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

réuni en  
Maire.

L'an deux mil dix-sept

Le : trois octobre

Le Conseil Municipal de la commune de Saussines dûment convoqué, s'est  
session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Henry SARRAZIN,

Date de convocation du Conseil : 28 septembre 2017.

Nombre de Conseillers : En exercice : 14 Présents : 10 Votants : 11

**Présents:** MM, Henry SARRAZIN, Monique MASDURAUD, Jean-Michel MEUNIER, Yves SAVIDAN, Isabelle MILESI, Valérie BOURGARIT, Gérard ESPINOSA, Nicolas BAUDESSEAU, Claude CATHELIN, Pamela IZARD, Marion MANAHILOFF.

**Absent ayant donné procuration :** Jean-Louis PONS à Gérard ESPINOSA

**Absentes :** Isabelle MORONVAL, Cathy VIGNE.

**Secrétaire de séance :** Jean-Michel MEUNIER.

N°2017-06-10/39

**Objet:** cantine scolaire : augmentation du prix des repas.

Le maire expose au conseil que le prix du repas à la cantine n'a pas été augmenté depuis plusieurs années, alors même que la facturation de leur fabrication l'a été chaque année en septembre.

Il rappelle que les tarifs sont modulés en fonction de la résidence ainsi que du quotient familial.

Il propose en conséquence de procéder à une revalorisation de prix de 1.17% ce qui donne le tableau qui suit :

Résidence	Quotient Familial	Ancien prix repas cantine	Nouveau prix
Saussines	Tranche A	4.20 €	4.25 €
Saussines	Tranche B	4.30 €	4.35 €
Extérieur	Tranche A	4.50 €	4.55 €
Extérieur	Tranche B	4.55 €	4.60 €

Après discussion, le maire invite le conseil à délibérer.

Le conseil, ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,  
Approuve à l'unanimité l'augmentation du prix des repas de la cantine ci-dessus  
présenté,

Pour extrait. Saussines, le 25 octobre 2017  
Le Maire, Henry SARRAZIN .

Certifié exécutoire.

Publié le : 25.10.2017

Le maire informe que la présente décision  
peut faire l'objet d'un recours pour excès  
de pouvoir devant le Tribunal Administratif  
de Montpellier dans le délai de 2 mois à  
compter de la présente publication.

Département de l'Hérault

.....  
ARRONDISSEMENT DE MONTPELLIER  
.....

**EXTRAIT**



**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

réuni en  
Maire.

L'an deux mil dix-sept

Le : trois octobre

Le Conseil Municipal de la commune de Saussines dûment convoqué, s'est  
session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Henry SARRAZIN,

Date de convocation du Conseil : 28 septembre 2017.

Nombre de Conseillers : En exercice : 14 Présents : 11 Votants : 12

**Présents:** MM, Henry SARRAZIN, Monique MASDURAUD, Jean-Michel MEUNIER, Yves SAVIDAN, Isabelle MILESI, Valérie BOURGARIT, Gérard ESPINOSA, Nicolas BAUDESSEAU, Claude CATHELIN, Pamela IZARD, Marion MANAHILOFF

**Absent ayant donné procuration :** Jean-Louis PONS à Gérard ESPINOSA

**Absentes :** Isabelle MORONVAL, Cathy VIGNE.

**Secrétaire de séance :** Jean-Michel MEUNIER.

N°2017-06-10/40

**Objet :** Subvention collège Ambrussum de Lunel – section SEGPA

Le maire expose au conseil que le Principal du Collège Ambrussum de Lunel fait part de l'organisation d'un projet « équitation/multisports 2017/2018 » pour les élèves scolarisés en SEGPA.

En effet, il est proposé aux 64 adolescents relevant de l'adaptation scolaire, un projet ambitieux visant notamment à permettre, à la fois l'initiation à l'équitation et des formations accessibles autour des équidés et du monde hippique en général. D'autres actions sont prévues visant à socialiser ces élèves et à développer la compétence « vivre ensemble ».

Plusieurs élèves domiciliés sur la commune sont inscrits dans ce cursus, une participation raisonnable étant demandée aux parents, le Principal du Collège sollicite une subvention afin de compléter le financement des actions prévues.

Il indique également que la section d'enseignement général et préprofessionnel adapté est dotée de deux plateaux techniques (horticulture et productions industrielles). Ils peuvent fournir à la commune de petits équipements divers (bacs à fleurs, bancs, sentiers botaniques) ou des services ponctuels dans le cadre, par exemple, d'une convention pour la fabrication de 3 jardinières et fleurissement des existantes pour une prestation forfaitaire de 80 €.

Après discussion, le maire invite le conseil à délibérer.

Le conseil, ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

Vote à l'unanimité une subvention de quatre-vingt euros – article 6574,

Approuve la signature de la convention pour la fabrication de 3 jardinières et le fleurissement des existantes au prix forfaitaire de quatre-vingt euros.

Pour extrait. Saussines, le 05 octobre 2017

Le Maire, Henry SARRAZIN .

Certifié exécutoire.

Publié le : 05.10.2017

Le maire informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans le délai de 2 mois à compter de la présente publication.

Département de l'Hérault

.....  
ARRONDISSEMENT DE MONTPELLIER

.....  
CANTON DE LUNEL

**EXTRAIT**  
**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

.....  
**M A I R I E**  
de  
**S A U S S I N E S**  
34160  
§  
Tél. 04.67.86.62.31  
§

## DU CONSEIL MUNICIPAL

réuni en  
Maire.

L'an deux mil dix-sept  
Le : trois octobre  
Le Conseil Municipal de la commune de Saussines dûment convoqué, s'est  
session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Henry SARRAZIN,

Date de convocation du Conseil : 28 septembre 2017.

Nombre de Conseillers : En exercice : 14 Présents : 11 Votants : 12

**Présents:** MM, Henry SARRAZIN, Monique MASDURAUD, Jean-Michel MEUNIER, Yves SAVIDAN, Isabelle MILESI, Valérie BOURGARIT, Gérard ESPINOSA, Nicolas BAUDESSEAU, Claude CATHELIN, Pamela IZARD, Marion MANAHILOFF.

**Absentes ayant donné procuration :** Jean-Louis PONS à Gérard ESPINOSA

**Absentes :** Isabelle MORONVAL, Cathy VIGNE.

**Secrétaire de séance :** Jean-Michel MEUNIER.

N°2017-06-10/41

**Objet:** convention avec l'ALP de Vérargues.

Le maire expose au conseil que l'accueil des enfants le mercredi devient un temps périscolaire alors qu'il était précédemment extrascolaire, et donc géré par la Communauté de Communes du Pays de Lunel (CCPL).

La commune de Saussines étant restée au régime des 4 jours et demi, il convient d'examiner les modalités de gestion de ce service.

Le SIVOM « Enfance et jeunesse » constitué des communes de Saint-Sériès, Saturargues, Vérargues et Villetelle a été approché et accepte de mutualiser avec la commune de Saussines le service de l'ALP du mercredi, implanté sur la commune de Vérargues.

Une convention est proposée qui règle les modalités pratiques et financières de la participation de la commune.

Après discussion, le maire invite le conseil à délibérer.

Le conseil, ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

Approuve à l'unanimité le projet de convention pour la mutualisation des services de l'Accueil de Loisirs Périscolaires du mercredi après-midi implanté à Vérargues,

Pour extrait. Saussines, le 04 octobre 2017

Le Maire, Henry SARRAZIN .

Certifié exécutoire.

Publié le : 04.10.2017

Le maire informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans le délai de 2 mois à compter de la présente publication.

Département de l'Hérault

.....  
ARRONDISSEMENT DE MONTPELLIER

.....  
CANTON DE LUNEL

.....  
**M A I R I E**

**EXTRAIT**  
**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

de  
**SAUSSINES**  
34160  
§  
Tél. 04.67.86.62.31

L'an deux mil dix-sept  
Le : octobre

§  
réuni en  
Maire.

L'an deux mil dix-sept  
Le : trois octobre  
Le Conseil Municipal de la commune de Saussines dûment convoqué, s'est  
session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Henry SARRAZIN,

Date de convocation du Conseil : 28 septembre 2017.

Nombre de Conseillers : En exercice : 14 Présents : 8 Votants : 11

**Présents:** MM, Henry SARRAZIN, Monique MASDURAUD, Jean-Michel MEUNIER, Yves SAVIDAN, Isabelle MILESI, Valérie BOURGARIT, Gérard ESPINOSA, Isabelle MORONVAL Nicolas BAUDESSEAU, Claude CATHELIN, Pamela IZARD, Marion MANAHILOFF, Cathy VIGNE.

**Absentes ayant donné procuration :** Jean-Louis PONS à Gérard ESPINOSA

**Absents :**

**Secrétaire de séance :** Jean-Michel MEUNIER.

N°2017-06-10/42

## **1) Objet :** Plan Communal de Sauvegarde (PCS). **REPORTE**

Après discussion, le maire invite le conseil à délibérer.

Le conseil, ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,  
Approuve à l'unanimité le rapport de la CLECT ci-dessus présenté,

Pour extrait. Saussines, le 04 octobre 2017  
Le Maire, Henry SARRAZIN .

Certifié exécutoire.  
Publié le : 04.10.2017  
Le maire informe que la présente décision  
peut faire l'objet d'un recours pour excès  
de pouvoir devant le Tribunal Administratif  
de Montpellier dans le délai de 2 mois à  
compter de la présente publication.